



HAL
open science

De la secondarité sexuelle à l'opinion plurielle : la segmentation des réseaux

Alexis Ferrand

► **To cite this version:**

Alexis Ferrand. De la secondarité sexuelle à l'opinion plurielle : la segmentation des réseaux. Le sociologue comme médiateur. Accords, désaccords et malentendus. Hommage à Luc Van Campenhout,, Oct 2012, Bruxelles, Belgique. pp.235-244. halshs-01005434

HAL Id: halshs-01005434

<https://shs.hal.science/halshs-01005434>

Submitted on 12 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Accords, désaccords et malentendus : le sociologue comme médiateur dans l'espace public.
J.P.Delachambre (Ed.), Bruxelles, Presses de l'Université Saint Louis : 235-244¹

Alexis FERRAND

Professeur émérite en sociologie, Université Lille1 – CNRS CLERSE
Alexis.ferrand@univ-lille1.fr

« De la secondarité sexuelle à l'opinion plurielle : la segmentation des réseaux. »

Nous allons examiner les conséquences de la segmentation, de la séparation des différents cercles sociaux ou réseaux auxquels un acteur peut appartenir et notamment la possibilité d'un fonctionnement pluriel de l'acteur. Nous montrerons comment la segmentation permet à des comportements sexuels peu compatibles de se développer d'un côté dans des cercles primaires, d'un autre côté dans des cercles secondaires. Nous généraliserons cet exemple pour montrer que les différents cercles sociaux d'un acteur peuvent être porteurs d'orientations normatives hétérogènes. Nous envisagerons alors comment cette hétérogénéité peut conduire l'acteur à avoir deux opinions différentes sur une même question, que nous appellerons opinion plurielle. En conclusion nous formulerons quelques remarques méthodologiques pour l'analyse de l'opinion plurielle.

1. La segmentation du réseau personnel facilite la secondarité sexuelle

En Belgique, comme dans la plupart des pays, la reconnaissance du SIDA comme maladie sexuellement transmissible a conduit les sciences sociales à explorer le continent jusqu'alors peu fréquenté des comportements sexuels. Danièle Péto, Jean Remy, Luc Van Campenhoudt et Michel Hubert ont fait équipe pour découvrir les mœurs de leurs contemporains. Nous pouvons mentionner quelques unes des hypothèses qui ont orienté une recherche exploratoire qu'ils ont menée à la fin des années quatre vingt² :

- D'une part l'idée que l'individu est un sujet complexe et « *plural* » qui arbitre entre des tensions parfois contradictoires, et qui peut donc avoir des comportements sexuels différents au cours de la même période.
- D'autre part l'idée qu'il fallait découvrir les conditions de développement et de disparition des relations sexuelles (et non des comportements d'individus).
- Enfin considérer que les relations interpersonnelles des partenaires sexuels peuvent être soit inter-reliées pour former un réseau unifié, ou au contraire déconnectées les unes des autres pour former un réseau segmenté,

¹ Ce texte est ma dernière version personnelle avant correction et édition.

² Peto D. et Al., 1994. L'enquête date de 1989-1991.

La séparation des segments du réseau personnel est une propriété structurelle qui peut être chargée d'implications normatives. Analysant les sites semi-naturels, Jean Remy et Liliane Voyé ont ainsi opposé *primarité et secondarité* (1981) et ont indiqué que « *l'espace de secondarité est vécu par celui qui le ressent comme tel comme « une évasion du champ des nécessités », des contraintes de l'ordre social dominant et des contrôles sociaux. Il prend sens dans son opposition à l'espace de primarité (la sphère du travail, du foyer, de l'école...) »* (1993, p.115).

Dans l'enquête exploratoire sur la sexualité, Luc Van Campenhoudt et ses collègues ont repris cette distinction en définissant l'espace secondaire comme « *un espace à faible visibilité sociale, qui présente un fond d'anonymat, à l'écart du pouvoir des autorités constituées et des contrôles sociaux ordinaires* » (op. cit., p.72). Lorsque la segmentation et l'hétérogénéité du réseau autorisent une séparation maximum entre primarité et secondarité « *elles favorisent la diversification des partenaires (« l'occasion fait le larron ») car elles en offrent la possibilité et permettent de passer facilement d'un réseau à l'autre sans devoir prendre constamment le risque d'une sanction sociale ou de problèmes interpersonnels. C'est le cas d'Evelyne qui, tout en « choisissant » ses amants parmi ses collègues enseignants, profite du fait qu'elle change d'établissement chaque année pour n'entamer de relations avec eux qu'à partir du moment où ils ne travaillent plus dans la même école qu'elle. C'est grâce à cette séparation nette ou à cette gestion des distances entre son milieu de travail et ses partenaires, ainsi qu'entre ces derniers et sa famille (elle ne les rencontre jamais chez elle) qu'elle arrive à gérer ses relations secondaires* » (op. cit., p.85-86).

On voit ainsi comment la segmentation de son réseau lui permet d'entretenir des relations gouvernées par des principes normatifs différents. Mais, comme nous allons voir, cette hétérogénéité normative des segments d'un réseau personnel est très générale.

2. Hétérogénéité normative des segments d'un réseau

Permettez-moi de voyager dans le temps et dans l'espace pour retrouver une autre Faculté de Sciences Sociales, celle de Chicago dans les années 1930. Dans son article célèbre intitulé « *Urbanism as a way of life* », Louis Wirth (1938) décrit les conditions générales de l'insertion relationnelle des individus dans les métropoles modernes : « *Aucun groupe en particulier n'a l'allégeance exclusive de l'individu. Les groupes auxquels il appartient ne se prêtent pas aisément à un classement hiérarchique simple. Du fait de la diversité de ses intérêts, nés d'aspects différents de la vie sociale, l'individu prend part à des groupes largement divergents, dont chacun ne fonctionne que par rapport à un segment de sa personnalité. Ces groupes n'autorisent pas non plus une disposition concentrique telle que les plus restreints soient compris à l'intérieur du cercle formé par les plus larges comme cela risque plus d'être le cas dans la communauté rurale ou les sociétés primitives. Disons plutôt que les groupes auxquels la personne est affiliée de façon caractéristique sont tangents, ou en intersection, selon des modalités très variables* ». (p.272) Les deux faits importants sont que ces groupes peuvent être *tangents*, donc séparés, et qu'ils peuvent être *divergents*, c'est-à-dire spécialisés relativement à telle ou telle activité sociale.

L'appartenance d'un acteur à des groupes multiples, spécialisés, et souvent séparés est une caractéristique admise depuis très longtemps de la vie urbaine. Par contre la possibilité que ces groupes portent des normes et des visions du monde différentes les unes des autres est une idée plutôt rare dans les problématiques de recherche et dans les analyses empiriques.

Les sociologues qui se sont intéressés à la sexualité dans la perspective plus ou moins assumée d'aider à modifier des comportements pour limiter la diffusion du VIH, furent conduits à s'interroger sur les normes et les idéaux sexuels des acteurs. C'est dans ce contexte qu'on a voulu savoir si un acteur a une culture sexuelle cohérente et structurée, donc difficile à infléchir et modifier, ou bien un assemblage approximatif de principes éventuellement divergents. Des travaux empiriques ont permis d'observer les fréquences respectives de ces deux configurations. Ils ont utilisé la notion de cercle social plutôt que celle de groupe, et ils ont utilisé comme indicateur les différentes normes relatives à la fidélité dans le couple qu'un acteur peut percevoir dans ces cercles.

Une seconde recherche, cette fois quantitative et extensive, menée en Belgique³, s'intéressait aux *normes pratiques*, c'est-à-dire aux comportements qu'un acteur perçoit comme habituels et dominants au sein des différents cercles dont il est membre. Elle posait aux enquêtés la question suivante :

“Dans votre famille proche, quel est le modèle de rapport de couple qui domine dans les faits? Est-ce le modèle de

- la fidélité pour la vie,*
- la fidélité tant qu'on est avec quelqu'un,*
- la fidélité avec quelques écarts exceptionnels,*
- les aventures ou relations parallèles fréquentes ?”*

La même question était posée « *Chez vos amis et amies, quel est le modèle de rapport de couple...* », et « *Chez vos collègues de travail (ou de cours), quel est, etc...*”

Le résultat qui nous intéresse est que six enquêtés sur dix sont insérés dans des cercles qui sont normativement divergents⁴ (qu'ils soient tous différents, ou bien que l'un soit différent face aux deux autres semblables).

L'enquête française examinait aussi l'hétérogénéité normative des cercles. Mais lorsque Jacques Marquet, Luc Van Campenhout et moi-même, dans le cadre du programme piloté par Michel Hubert, avons tenté de comparer la Belgique et la France (Ferrand et Al. 1998), nous nous sommes heurtés à des différences de formulation⁵ des questions.

En France la question autorisait une perception hétérogène de chacun des cercles grâce à l'item « certains sont d'accord, d'autres pas ». Sous cette condition, les résultats montrent qu'il n'y a que 15% des acteurs qui perçoivent chacun de leurs cercles comme unanime, et tous les trois porteurs de la même unanimité. Exprimons le même résultat en sens inverse : 85% des acteurs se trouvent membres de trois contextes relationnels dont les orientations sont divergentes à des degrés divers, soit dans chaque cercle, soit entre cercles (Ferrand, Mounier, 1998).

Des enquêtes⁶ ont obtenu des résultats analogues en interrogeant des acteurs sur les conceptions qu'ils percevaient chez différents membres de leur réseau, qu'il s'agisse du cancer, du sida, ou des équipements publics. Je propose d'admettre que la diversité normative

³ L'enquête a été réalisée par téléphone auprès de 3719 personnes issues d'un échantillon régionalement stratifié de la population résidant en Belgique et âgée de 15 à 59 ans.

⁴ Les auteurs précisent « *Dans 40.8% des cas, le réseau d'Ego, entendu ici comme l'ensemble des cercles famille-amis-collègues concernés, présente une image de relative homogénéité normative. L'homogénéité est dite relative dans la mesure où les personnes interrogées avaient à préciser le modèle dominant dans les différents cercles, ce qui implique que des exceptions s'écartant du modèle cité peuvent exister dans chacun des cercles* ».

⁵ De plus en France nous avons recherché la perception par l'enquêté des normes idéales de leurs proches (ce qu'ils « *pensent de* ») alors que l'enquête Belge visait des normes pratiques (les comportements dominants).

⁶ Thèses ou mémoires réalisés sous ma direction.

de segments séparés du réseau personnel (ou de « cercles ») peut être empiriquement attestée pour un grand nombre de domaines de la vie sociale et que cette hétérogénéité concerne massivement « *monsieur tout le monde* » et non pas des populations inscrites dans des trajectoires particulières de migration ou de mobilité sociale.

La possibilité de cette hétérogénéité est une caractéristique majeure des visions théoriques proposées par Bernard Lahire en 1998 ou Jean Claude Kaufmann en 2001. Faire de l'hétérogénéité normative des inscriptions sociales des acteurs une pierre d'angle de la sociologie oblige à réorganiser sérieusement l'ensemble de l'édifice, notamment les propositions relatives aux processus de socialisation secondaire, de constitution et de fonctionnement des cadres cognitifs et normatifs de l'acteur. Je vais maintenant avancer une de ces propositions nouvelles en montrant comment un acteur peut formuler des opinions diverses, voir contradictoires, sur une même question.

3. Des cercles hétérogènes favorisent l'émergence d'une opinion plurielle

Pour éviter des malentendus je dois préciser ce que j'entends ici par « opinion ». Une opinion est un jugement

- qui ferme une alternative (affirmer que A est mieux que B) ;
- qui est exprimé dans le langage vis-à-vis d'une personne, aussi bien en sa présence que *in absentia* (c'est donc une interaction particulière inscrite dans le cours d'une relation) ;
- qui comporte un engagement minimum des partenaires (l'acteur ne dit pas n'importe quoi) ;
- qui est fréquent dans certaines relations interpersonnelles et dans certains contextes (mais pas dans tous).

A tout moment de sa vie l'acteur dispose d'un stock d'opinions prêtes à être exprimées, mais aussi de moyens de produire des opinions nouvelles. Or, dans certains cas, la production d'une opinion sur une question nouvelle ne parvient pas à fonctionner : l'acteur reste face à une alternative indécidable, dans une situation d'incertitude. Certaines approches interactionnistes suggèrent que les acteurs vont élaborer des réponses cognitives en discutant avec des partenaires, en élaborant une opinion partagée⁷.

Si nous admettons que dans certaines circonstances un acteur finit par partager une opinion avec un partenaire, mais aussi qu'il peut discuter de la même question avec deux partenaires appartenant à des cercles séparés dont les références normatives sont hétérogènes, alors nous pouvons admettre qu'il peut être conduit à se former deux opinions différentes, voire contradictoires, sur cette question.

Comment vivre avec deux opinions contradictoires ? La psychologie sociale a postulé que les acteurs font tout pour éviter ces situations de « dissonance cognitive » (Festinger et Aronson, 1960). Pour ma part je n'aurai pas une position aussi générale et je propose de donner plus d'importance théorique aux conditions relationnelles de formation des opinions en situation d'incertitude.

Je suggère qu'une opinion qui émerge d'une discussion en réponse à une incertitude est enregistrée par les protagonistes non pas comme une opinion personnelle mais comme une opinion partagée, comme une opinion qui appartient à une entité collective, fût-elle réduite à une dyade. Chacun des acteurs concernés ne l'exprimera pas en son nom propre, mais en tant

⁷ Par exemple : Beaud P., Quéré L., (1990). Blumer H. (1966). Rose A. M., (1962)

que membre d'un collectif, sous la forme « *nous pensons que...* ». Et pourvu qu'il s'exprime ainsi en tant que membre d'un premier, puis d'un autre cercle social, l'acteur peut soutenir successivement, et sans tension cognitive, deux opinions différentes sur le même objet.

Ce pluralisme n'est possible que si chaque acteur, au terme de la discussion, mémorise l'opinion sur laquelle ils sont tombés d'accord, et mémorise également dans quelle relation ou dans quel cercle cette opinion a émergé. Je propose d'appeler « *signature relationnelle d'une opinion* » l'indexation, non consciente le plus souvent, de son contenu au contexte relationnel de sa formation.

Je n'ai pas le temps de présenter ici l'ensemble des arguments que j'ai mobilisés dans le petit ouvrage « *Appartenances multiples. Opinion plurielle* » (Ferrand, 2011) pour définir les conditions de possibilité et de fonctionnement d'opinions qui sont autant « *ancrées* » dans le système relationnel que dans le système représentationnel de l'acteur.

4. Deux conclusions

La première revient sur la question « accord et désaccord ». Si nous admettons qu'un réseau personnel à la fois segmenté et hétérogène peut conduire l'acteur à être, par exemple, politiquement d'accord avec un premier cercle, puis d'accord avec un second qui pense différemment, un observateur dira qu'il se met en désaccord avec lui-même, mais nous supposons que, subjectivement, l'acteur est en fait deux fois d'accord avec des gens différents.

Imaginons le cas typique d'un acteur qui, d'un côté, a une opinion politique banale en faveur d'un parti de gouvernement, mais qui, d'un autre côté, entretient dans la secondarité d'un cercle un peu honteux et séparé une autre opinion extrême et détestable. J'ai suggéré qu'un processus redoutablement simple permet qu'un jour cette opinion détestable remonte massivement dans des cercles publics et soit revendiquée comme opinion largement partagée, « primaire ». Ces acteurs n'ont pas changé d'opinion, ils ont simplement déplacé vers des espaces publics l'expression d'opinions auparavant « *secondarisées* ». Et si je laisse parler mon pessimisme, je reprendrais le mot de Bertolt Brecht, pour considérer que cette forme de pluralisme de l'acteur est un des repaires « *de la bête immonde* ».

La seconde conclusion, voudrait être un hommage aux exigences de Luc Van Campenhoutt concernant le lien indissoluble entre théorie et méthode. Elle comporte différentes remarques concernant les méthodes d'enquêtes qui permettent d'explorer le modèle de « l'opinion plurielle ».

a) L'analyse des réseaux de relations sociales mobilise à la fois un paradigme théorique structural et des méthodes particulières. Je veux rappeler que les enquêtes par questionnaire demandant à un acteur de mentionner précisément chaque relation qu'il entretient ou chaque cercle auquel il appartient, permettent d'observer *ensemble* ses différents contextes actuels de socialisation sans coûts exorbitants (Ferrand, de Federico, 2006). On décrit ainsi les configurations relationnelles qui conditionnent « *l'homme pluriel* », qui pèsent sur ses manières de penser et d'agir.

b) On a pu constater dans ce type d'enquête que l'acteur attribue des orientations normatives diversifiées à différents segments de son réseau (Tazé, Ferrand, 2007). Il ne projette pas sur tous ses proches de manière uniforme ce qu'on supposerait être son opinion à lui : l'hétérogénéité attribuée aux cercles que nous avons présentée auparavant le prouve clairement. Ainsi l'enquête permet de décrire à la fois la structure du réseau de l'acteur et les contenus qu'il attribue à ses différents segments.

c) Contre toutes les méthodes qui cherchent à éliminer des réponses contradictoires, il faut au contraire favoriser l'expression d'opinions successives et divergentes sur le même objet. A ce prix la sociologie peut mieux comprendre comment l'inscription dans des cercles séparés et hétérogènes permet à l'acteur d'avoir, sans regrets ni douleurs, des opinions multiples sur un même objet.

Enfin nous pouvons considérer ce pluralisme non pas comme une imperfection de la connaissance vulgaire, mais comme une propriété de la connaissance y compris scientifique lorsqu'elle affronte des objets complexes. Comme le suggère Luc Van Campenhoudt en 1997 pour une question bien difficile : « *le comportement sexuel doit être envisagé à partir d'une diversité de perspectives qui ne sont pas nécessairement compatibles* »⁸.

Donc, vive le sociologue pluriel !

Références bibliographiques

- Beaud P., Quéré L., (1990), *La formation de l'opinion comme phénomène intersubjectif : pour un changement de paradigme dans l'étude de l'opinion publique*, Paris, CNET MSH
- Blumer H. (1966), "Sociological implication of the thought of G.H.Mead", *The American Journal of Sociology*, LXXI, March : 535-543
- Ferrand A., Marquet J., Van Campenhoudt L. (1998), "Social Networks, normative context and sexual behavior", in Bajos N., Hubert M., Sandfort T. (eds). *Sexual behaviour and HIV AIDS in Europe*. London, UCL Press : 303-327
- Ferrand A. & de Federico de la Rúa A., 2006, « Méthodes d'analyse des réseaux sociaux », (chap. 137), in Graziella Caselli, Jacques Vallin, Guillaume Wunsch (eds.), *Démographie. Analyse et synthèse*, t. VIII, Paris, INED, 780p.
- Ferrand A. (2011), *Appartenances multiples. Opinion plurielle*, Lille, Septentrion
- Ferrand A., Mounier L. (1998), « L'influence des réseaux de confiance sur les relations sexuelles », in Bajos N., Bozon M., Ferrand A., Giami A., Spira A. (eds), *La sexualité aux temps du Sida*, Paris, PUF : 255-304
- Festinger L., Aronson E., (1960), « Eveil et réduction de la dissonance dans des contextes sociaux », traduction française in *Psychologie Sociale*, Levy A. Ed., Paris, Dunod, 1962 : 193-211
- Kaufmann J.C., (2001), *Ego. Pour une sociologie de l'individu*, Paris, Nathan
- Lahire B., (1998), *L'homme pluriel ; les ressorts de l'action*, Paris, Nathan.
- Ost F., Remy J., Van Campenhoudt L., (1993), *Entre ville et nature, les sites semi-naturels*, Bruxelles, FUSL
- Peto D., Remy J., Van Campenhoudt, L., Hubert M., (1994), *Sida : l'amour face à la peur. Modes d'adaptation au risque du sida dans les relations hétérosexuelles*. Paris, L'harmattan.
- Remy J., Voyé L., (1981), *Ville, ordre et violence*, Paris, PUF
- Rose A. M., (1962), "A systematic Summary of Symbolic Interaction Theory", in Rose A.M. ed., *Human behaviour and social processes: an interactionist approach*, Londres, Houghton Mifflin

⁸ "Sexual behavior must be seen from a diversity of perspectives that are not necessarily compatible", Van Campenhoudt L., (1997),

A.Ferrand. *De la secondarité sexuelle à l'opinion plurielle : La segmentation des réseaux.*

- Tazé S., Ferrand A., (2007) ; « Les savoirs profanes sur le sida : des incertitudes rationnelles aux certitudes relationnelles ». *Sociologie Santé*, 26 : 31-48. <http://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00200380/fr/>
- Wirth L., (1938), « Urbanism as a way of life », *American Journal of Sociology*, n°44, p.3-24. Traduction Grafmeyer Y. Joseph I., *L'Ecole de Chicago*, Paris, Champ Urbain, 1979 [Flammarion, 2004].
- Van Campenhoudt L., (1997), “Operationalizing theory for further research” in Van Campenhoudt L., Cohen M., Guizzardi G., Hauser D, (eds), *Sexual interactions and HIV risk : new conceptual perspectives in European research*, London, Taylor & Francis, 1997, p.182

Postface

J'ai évoqué des recherches que des sociologues appartenant aux Faculté Universitaires Saint Louis, ou à l'Université Catholique de Louvain ont réalisées dans le domaine assez spécial des comportements sexuels. Certains peuvent s'étonner que ces institutions très catholiques se soient penchées avec méthode et attention sur les activités et les passions sexuelles de la population belge. Mais ils ont tort de s'offusquer. Il s'agit là d'une très ancienne tradition.

Permettez moi de citer quelques lignes d'un ouvrage rédigé par Pierre Milhard en 1619, il y a bientôt 400 ans de cela, et intitulé « La grande guide des curez, vicaires et confesseurs ». « La prudence du confesseur doit être telle d'interroger le pénitent des choses communes à sa condition ou à son état : attendu qu'il n'y auroit point de la prudence d'examiner un païsan sur les actions d'un marchand : mais il faut avoir cette discretion d'interroger un artisan autrement qu'un bourgeois, et un païsan autrement qu'un advocat. En outre, ne faut point qu'il soit trop curieux de rechercher les particularitez du péché de la chair, voir comme ils y ont procédé, tant à la copulation qu'ès pollutions volontaires : se contentant de demander en termes simples et graves (aux mariez) s'ils ont point gardé la foy de mariage à leurs parties : aux autres s'ils on gardé la loi de continence et de chasteté. Or en matière de ce vice, il en faut parler sobrement à l'endroit des enfants et des filles, de peur de leur apprendre ce qu'ils ne savent encore ».

Ces confesseurs étaient de bons observateurs de la société et savaient bien distinguer les catégories sociales, et ils s'intéressaient déjà à entendre les choses de la chair. Saluons donc nos très sérieux collègues des universités catholiques comme de respectables dépositaires de cette belle tradition !